

## *Politique linguistique en Algérie :*

### *Entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société*

**Prof. Abderrezak DOURARI**

Université d'Alger2 ; Directeur du CNPLET\*/MEN/ Algérie

*« Les idéologies s'acquittent de cette fonction de légitimation [d'un pouvoir] apparemment rationnelle grâce au discours, lequel possède un pouvoir qui lui est propre, celui de changer **la force en droit et l'obéissance en devoir** et c'est cette dernière qui créerait l'illusion de rationalité propre à l'idéologie : en donnant aux individus le sentiment de raisonner, elle leur ôte la liberté de penser par eux-mêmes ».*

Christian BAYLON

#### ***I) Postures épistémiques***

La question linguistique, autant que les théories mobilisées pour l'appréhender, procède souvent d'une contamination idéologique en raison des enjeux qui lui sont assignés.

La nécessité d'une remise en ordre des théories et des postures intellectuelles est patente. Ni le particularisme berbériste, ni le transnationalisme arabo-islamique mythiques ne peuvent constituer un cadre explicatif pour l'Algérie.

Ce rappel critique des pratiques universitaires quant aux savoirs sur la société nous permet de mettre en perspective nos propres choix épistémologiques consistant en une *vision intégrative du plurilinguisme algérien* constitué d'une dialectique de l'un et du multiple (v. A. DOURARI, 2002 ; 1996).

Cette vision est soutenue par l'éclairage qu'apporteront des études portant sur les pratiques réelles des locuteurs plurilingues en Algérie comme ceux de Dalila MORSLY, M.-L. MAOUGAL, Khaoula TALEB AL-IBRAHIMI et Yasmina CHERRAD (Mai- Décembre 2002) ; KEBBAS G., 2001, CHACHOU Ibtissem, 2001/2002.

Le lien entre une politique linguistique et les représentations identitaires n'a pas besoin d'être démontré.

Ridha SALHI, de l'Université de Manouba, Tunisie, déclare :

*« There is a widespread belief that language is one of the key components of national identity and a strong indicator of group membership. In multilingual contexts, language policies (whether explicit or implicit) often reflect a power relationship and serve a particular ideology »* (SALHI R., 2001). Le rapport langue/pouvoir est clairement souligné et le lien postulé à l'identité nationale et

les représentations, qui la sous-tendent, est mis en relief pour mieux saisir les tenants et aboutissants des politiques linguistiques des pays du Maghreb qui ont fait de l'appartenance arabo-islamique mythique et transnationale un principe de vie et de gouvernance.

Mohammed EL-MEDLAOUI (EL-MEDLAOUI M., 2001) note, pour le cas du Maroc, que l'atelier n°3 intitulé *sciences du langage et de la communication*, tenu le 14/04/2001 dans le cadre de la rencontre nationale « Recherche scientifique et développement » organisée à Rabat par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Secrétariat d'Etat pour la Recherche Scientifique, a relevé un constat important quant à la politique de recherche marocaine dans le domaine des sciences du langage et du plurilinguisme :

*« Le constat stigmatise un déficit d'intérêt au Maroc pour les aspects sociologiques des sciences du langage en comparaison de l'intérêt pour la linguistique proprement dite »*

On est partout, au Maghreb, face à une gestion linguistique soumise au « linguistiquement correct » et au « linguistiquement dicible ». L'intérêt porté aux structures et la combinatoire de la langue exclusivement permet de garder impensés les liens entre la (les) langue(s) et la société.

Mohammed Arkoun (ARKOUN M., 1984 :9) après le constat que les « *les départements de littérature arabe ne laissent aucune place à la "philosophie"* » après « *l'éclatement de la raison et des savoirs... qui s'est imposé dans le système scolaire et universitaire dans les pays musulmans* », nous dit (ARKOUN M., 1984 : 308) :

*« Le travesti : la critique de la connaissance déclenchée par la psychanalyse et la philosophie du langage, notamment, a montré comment la pensée transpose le réel dans ce qu'on pourrait appeler une **logosphère**. Celle-ci est le lieu de projection, d'élaboration, de transmission des représentations mythiques, des imageries scientifiques, des systèmes conceptuels qui travestissent, à des degrés divers, le **donné positif**. C'est ainsi que sont constitués tous les discours mythologiques et idéologiques que la pensée positive s'attache, aujourd'hui, à déconstruire pour accéder au donné demeuré impensé ».*

C'est dans ce contexte intellectuel que l'on mesure la pertinence du point de vue de K. TALEB AL IBRAHIMI :

*« La notion de **pratiques langagières** marque une évolution dans la description linguistique et sociolinguistique car il ne s'agit plus uniquement d'analyser les règles internes au système linguistique qui organisent la compétence d'un locuteur idéal (...) ou de décrire les régularités structurales d'un **corpus fermé de données** (...), mais de **s'intéresser à la diversité des locuteurs, à la diversité de leurs conduites** ». Elle ajoute : « L'étude des*

*pratiques langagières permet de rassembler une somme d'informations et de renseignements sur la réalité sociolinguistique d'une société donnée, en ce sens elles font partie d'un ensemble plus important qui englobe toutes les pratiques humaines* » (TALEB AL-IBRAHIMI K., 1995 : 120).

On gagnerait à comprendre les soubassements de l'attitude de déni de réalité des pouvoirs et de certaines élites dans le Maghreb. Il semble viser à permettre au discours idéologique le plus déréalisé sur la (les) langue (s), l'identité et la culture à surdéterminer la pensée rationnelle. Parler de *réalité* et de *pratiques effectives* devient problématique de ce point de vue. Un tel discours scientifique passe pour être suspect puisqu'il suggère que les élites au pouvoir sont comptables de leur gouvernance, de la place du savoir et du pouvoir (A. DOURARI, 2003(b)), et à admettre un mode de gouvernance moderne : respecter le citoyen, son avoir été, son être et son vouloir être.

La question linguistique étant surchargée idéologiquement, il convient de relever que certains linguistes algériens, dont l'essentiel de l'activité sert à légitimer les thèses du pouvoir, y compris ceux exerçant dans le domaine de tamazight, combattent avec hargne toute approche des langues parlées en Algérie qui les mettrait en relation avec des questionnements sur la société, l'homme et l'histoire.

La politique de recherche du célèbre ex- Institut de Linguistique et de Phonétique de l'Université d'Alger (fermé en 1985) dont le concept phare est « la technologie du langage » n'admettait que les travaux sur *'l'arabe standard* ...Le département de berbère de l'université de Tizi-Ouzou avait interdit des thèses sur la société et la culture ou des thèmes généraux comme la philosophie du langage...La question du recueil de corpus oraux des pratiques linguistiques amazighes actuelles est tout aussi éludée par les berbérisants.

### ***(1) Tamazight et le domaine formel***

Dalila MORSLY affirme que tamazight n'a jamais, depuis la période punique (-300 J.-C.) été utilisé dans le domaine formel. Ce fut le punique du temps de Massinissa, le latin durant la période romaine, le français durant la période française et enfin l'arabe scolaire durant la période d'indépendance (MORSLY Dalila, 1996 ; Mostefa LACHERAF., 1998). Mais tamazight est toujours vivant.

Présenter tamazight comme la victime de l'arabe scolaire et de son expansion est une entorse au bon sens car il faut noter que cet arabe est circonscrit **au domaine formel**, et ne s'oppose à lui, circonscrit au **domaine personnel** dans les zones tamazightophones. Les Algériens ne parlent pas

l'arabe scolaire - langue maternelle de personne dans le monde arabe. Selon K. Taleb Al-Ibrahimi :

« *L'usage de l'A. S. (=Arabe Standard) s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'éloigne des contextes **formels**, que l'on se rapproche des situations **informelles*** » (Op. Cit. p122).

Les décisions politiques en la matière y sont impuissantes comme l'a constaté Yasmina CHERRAD de l'université de Constantine (cité *supra*) :

« *Malgré les nombreuses décisions et textes officiels rendant obligatoire l'utilisation exclusive de l'arabe standard moderne, les Algériens dans leurs pratiques quotidiennes agissent autrement. Devant cette réalité réfractaire, les autorités, par l'ordonnance de 1996, durcissent leur position en menaçant d'amendes et même de prison les contrevenants. Ces dispositions ne changent les habitudes ni des sujets parlants, ni même des institutions qui ne se plient pas à la loi... »*

Gilbert Grandguillaume (GRANDGUILLAUME, 2006) affirme quant à lui :

« *Les langues quotidiennement parlées au Maghreb ne sont pas écrites, mais exclusivement orales : elles sont des variétés régionales, soit arabes, soit berbères. Elles sont mises en opposition, principalement les parlers arabes, avec une langue **essentiellement écrite**, (ou **limitée oralement à des usages savants ou religieux**), dite **arabe classique** ou littéraire. Cette opposition est universelle dans le monde arabe ».*

Il ajoute, dans une mise en rapport du processus d'unification linguistique propre à la France et celui projeté dans les pays du Maghreb,

« *Il faut reconnaître que, dans la lutte du français contre les "patois", la langue dominante a trouvé la complicité de "la promotion sociale" qui s'attachait à l'abandon de la langue régionale. Il n'y a pas de phénomène analogue en ce qui concerne les pays du Maghreb [...] D'autre part, les langues parlées sont l'objet d'un **attachement renouvelé**. C'est le cas du berbère (CHAKER S., 1993), mais aussi des parlers arabes [...] Ces parlers sont même "véhicules de la modernité" (BENRABAH, 1993) et assument une sorte de conscience identitaire ».*

En effet il ne faut pas oublier que l'algérien a été utilisé dans la création artistique notamment le théâtre de KATEB Yacine et de ALLOULA Abdelkader

pour ne citer que ces deux piliers de la culture algérienne. Tout le monde sait l'influence qu'a la chanson chaâbi, et raï, chantée exclusivement en algérien.

La réalité sociolinguistique de la société algérienne résiste aux mystifications théoriques et toutes les politiques explicites et implicites menées par un courant idéologique de l'intérieur de l'Etat. Tamazight, langue polynomique, et l'arabe algérien ne sont pas utilisés dans le domaine formel. Mais l'arabe scolaire n'est pas non plus utilisé dans le domaine personnel.

## ***(2) Situation sociolinguistique de l'Algérie : histoire et présent***

En Algérie il existe un véritable malaise linguistique et identitaire. Les études sur ce phénomène ne sont pas nombreuses. Nous en citerons, à titre d'exemple, les travaux de : N. TOUALBI, 2000 ; K. TALEB AL-IBRAHIMI, 1995 ; D. MORSLY, 1996 ; M. L. MAOUGAL, 2000 ; Abdou EL-IMAM, 2000 ; Abderrezak DOURARI (2003-b) ; 2002 ; et 2011 ; BENRABAH Mohammed, 1999.

L'Algérie historique, (Vs. celle officielle des mythes panarabes) a toujours été un pays plurilingue. Il est difficile d'imaginer un territoire aussi grand que le Maghreb, (de la frontière Egypto- Libyenne jusqu'aux Iles Canaries, puis au sud, le Mali, le Niger, et la Mauritanie) avec des groupes humains aussi éparpillés, qui parlerait en dépit de cela une langue unique à cette époque !

L'amazighité originelle de cet espace n'est pas contestée mais n'est pas prise en compte au niveau officiel. La diversité des variétés de tamazight sur cet espace commence à être acceptée comme un fait socio-historique et sociolinguistique normal y compris par le militant pro-tamazight. La langue arabe classique (celle du Coran et de la littérature savante) a tôt fait sa pénétration dans cet espace chez certaines élites citadines sans qu'elle se répande plus avant. La conquête arabe sous couvert de l'islam a pu réussir à la deuxième tentative (8<sup>ème</sup>. siècle) mais les Arabes ne s'y installèrent pas en Afrique du Nord et laissèrent la gestion de leurs intérêts à leurs clients berbères. La venue des Banu Hilâl, puis des Banu Soleim et des Banu Ma'qil, qui a eu lieu bien après (xi siècle), n'a pas grand-chose à voir avec l'islam. C'est en raison de leur turbulence dans le Califat Fatimide, instauré grâce aux Imazighen qui partirent de Bougie et fondirent le califat fatimide et sa capitale le Caire, que les Fatimides s'en débarrassèrent en les envoyant punir les Berbères qui s'autonomisaient du califat. Ils s'installèrent au Maghreb en nombre si peu

réduit (des dizaines de milliers selon Camps, (1996, p 56) qu'ils n'ont pas pu bouleverser la démographie autochtone. Leur langue s'est répandue dans ce même espace dès le 13<sup>ème</sup> siècle pour des raisons sociologiques et sociolinguistiques (G. Camps, cité *supra*; W. Marçais, 1956).

Camps nous dit que

« *Cet arabe maghrébin est issu de la langue bédouine introduite au xi siècle par les tribus hilaliennes, car ce sont elles, en effet, qui ont véritablement arabisé une grande partie des Berbères* », (p56).

Nous savons que cette hypothèse est nuancée par Abdou El-Imam qui pense que cet arabe maghrébin vient du punique (v. Abdou El-Imam, 2003).

Une telle situation de bouleversement linguistique est un peu rare : Camps l'a soulignée fortement en disant :

« *C'est une étrange ...et assez merveilleuse histoire que cette transformation ethnosociologique d'une population de plusieurs millions de Berbères par quelques dizaines de milliers de Bédouins* » (Ibid). Et plus loin : « *Les apports successifs des Beni Soleim, puis des Mâqil, qui s'établirent dans le Sahara marocain, ne portèrent pas à plus de cent mille les individus de sang arabe qui pénétrèrent en Afrique du Nord au xi siècle* » (p57).

Notre hypothèse est que la différenciation des variétés de tamazight de l'époque, rendait ardue les transactions entre les locuteurs natifs. Une langue commune véhiculaire s'imposait. Cette situation a pu pousser au choix intuitif de l'arabe hilalien qui offrait des avantages (lingua franca) dont la parenté linguistique avec tamazight et le punique.

La langue des Banu Hilal, mêlée au berbère et au punique déjà là, a donné l'*algérien* ou le *maghrébin* (v. Abdu Al-Imam, cité *supra*) que parle la grande majorité des Maghrébins. Cette langue, devenue autochtone par le fait des diverses interpénétrations avec les variétés de tamazight locales et de son histoire ancienne, a été et est toujours un facteur d'unification et d'identification de ces populations.

Le français et l'espagnol ont pénétré aussi pour des raisons de colonisation. La langue française a été utilisée en Algérie durant toute la présence coloniale française et a continué au-delà de l'indépendance. Des auteurs algériens dans cette langue ont connu la célébrité à l'image de Kateb

Yacine, Mouloud Mammeri, Mouloud Feraoun, Mohammed Dib, Jean El-Mouhoub AMROUCHE, Mostefa Lacheraf,...Tahar Djaout, Assia Djebbar, Yasmina Khadra, Lamine Zaoui... L'essentiel de l'élite algérienne qui a combattu la France coloniale était francophone, (même les Oulémas musulmans avaient des publications en français) et les textes de la révolution algérienne étaient en français. Les mémoires des anciens combattants algériens cadres de la révolution sont publiés en français aussi.

Ce n'est qu'au début des années 1970 que la politique d'arabisation commence à bousculer le statut légal dominant de la langue française. Aujourd'hui on connaît beaucoup d'auteurs, arabisants à l'origine, se convertir au français comme Mohammed Sari, Waciny Laredj, Boujedra...en raison de la faiblesse du lectorat en langue arabe scolaire compliquée par la faiblesse des réseaux de diffusion.

Toute situation linguistique n'est cependant que la photographie d'un moment de l'histoire.

## ***II) La politique linguistique algérienne par les textes: entre confusion identitaire, et obsession de distinction du colonisateur***

Toutes les constitutions algériennes ont institué la langue arabe scolaire comme langue nationale et officielle de l'Etat. Seule la constitution remaniée de 2002 introduit un changement en proclamant « *tamazight est également langue nationale* ».

Au regard du plurilinguisme de l'Algérie, on ne peut dire qu'il y a là une politique linguistique explicitement formalisée dans la mesure où est éludée la référence aux autres langues. *La loi d'orientation sur l'éducation nationale* (N° 08-04 du 23/01/2008) qui définit les langues enseignées à l'école, oblitère l'arabe algérien et entretient la confusion en parlant de « la langue arabe » sans qualificatif (ce qui suggère l'identité de l'algérien et de l'arabe scolaire institutionnel).

Les ordonnances et lois sur la généralisation de *l'arabisation* (terme ambigu) dessinent en creux la politique du gouvernement. En effet, cette politique peut être définie par les dispositions légales suivantes : *l'Ordonnance présidentielle de 1976*, la *loi 05-91 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe* ; *l'Ordonnance présidentielle 96-30 du 21/12/1996* modifiant et complétant la loi 91-05 du 16/01/1991, portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe ;

la *constitution amendée en 2002* ; et enfin la *Loi d'orientation sur l'éducation nationale de 2008*.

La loi 05-91 prévoit au chapitre (IV) *dispositions pénales* (sic) des sanctions contre ceux qui contreviendraient à la décision de généralisation de l'utilisation de la langue arabe (art 29 à 35).

L'ordonnance 96-30 généralise davantage :

Son article 2 modifie l'article 11 de la loi 05-91 comme suit :

« *Les échanges et les correspondances de toutes les administrations, entreprises et associations, quelles que soient leur nature, doivent être en langue arabe* ».

Son article 4 modifie l'art 18 de la loi précédente ainsi :

« *Toutes les déclarations, interventions, conférences et toutes émissions télévisées doivent être en langue arabe* ». Il reconduit les dispositions pénales.

L'amendement, sous la pression des événements de Kabylie, de la constitution algérienne en 2002, rehaussant tamazight à la dignité de langue nationale, n'a entraîné aucun changement à ce dispositif légal et n'en a prévu aucun pour son application.

La loi d'orientation sur l'éducation nationale de 2008 est le dernier texte qui encadre la problématique des langues notamment à travers leur prise en charge dans le système éducatif. Ce texte oublie les dispositions de la constitution de 2002 hormis le fait d'évoquer l'enseignement de la langue tamazight. Il demeure muet sur l'existence même de la langue arabe algérienne même sous le titre des « langues maternelles ».

Les « *principes fondamentaux* » qui doivent guider « *la nouvelle politique éducative* », énumérés dans les pages 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 de ladite loi d'orientation, révèlent la posture sous-jacente quant à la perception officielle de l'identité et des langues en Algérie:

Au point 1 (p7) il est affirmé :

« *Il s'agit tout d'abord de favoriser la consolidation de la vocation de l'école comme vecteur de l'affirmation de la personnalité algérienne et de la consolidation de l'unité de la nation* ».

Plus loin, « *l'école algérienne ...tire ses fondements des principes fondateurs de la nation algérienne, principes inscrits dans la déclaration de Novembre 1954 ainsi que dans la constitution et les différentes chartes dont la nation s'est dotée* ». « *L'école doit à cet effet, contribuer à perpétuer l'image de l'Algérie terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays musulman, arabe, amazigh, méditerranéen et africain...* » (p7)

L'amazighité n'est qu'une troisième "couche" identitaire en dépit du fait que, historiquement, c'est sur ce socle que s'est construite la personnalité algérienne. Dans l'esprit du législateur, les Algériens étaient d'abord musulmans, puis sont devenus arabes et enfin amazighs ! C'est l'ordre achronique de l'esprit mythique.

L'expression « *l'attachement à son héritage civilisationnel plusieurs fois millénaire* », en ne mentionnant pas la nature de cet héritage, insinue une ambiguïté : on penserait à l'amazighité, mais il s'agit moins de cela que d'arabité et d'islamité puisque aussi bien il est mentionné (p8) que « *Les caractéristiques de la nation algérienne ont été ainsi façonnées par l'islam en tant que religion qui a conféré au peuple algérien la dimension fondamentale de son identité* ».

Islam non seulement en tant que religion, mais aussi « *en tant que modèle d'organisation sociale* » !?

Mais si l'islam sature tous les espaces et occupe légalement une position hypérotaxique dans l'école algérienne (v. EL-MESTARI Djilali, 2010) quel rôle est-il laissé à tamazight et à l'arabe algérien ?

#### *(a) Islam et langue arabe scolaire*

Le texte s'offre ici un contexte pour insister sur le lien entre la langue arabe scolaire et l'islam : « *l'attachement à l'islam et aux valeurs de la civilisation arabo-musulmane avec sa composante fondamentale qui est la langue arabe* » (p9)

L'islam est donc une « *dimension fondamentale* » et la langue arabe est « *une composante fondamentale* ».

D'aucuns reconnaîtront ici l'idéologie diffusée massivement dans l'Est algérien par l'Association des Oulémas (AOMA), puis partout dans le pays, où l'identité algérienne est réduite à l'islam et l'arabité (« le peuple algérien est musulman et

à l'arabité il appartient », disait un poème de Benbadis, chef de cette association mort en 1942).

En dépit de sa non participation dans la lutte pour l'indépendance (fondement de toute légitimité du pouvoir depuis l'indépendance), qu'elle avait théorisé par les concepts de « nationalité ethnique » (arabe), et de « nationalité politique » (française), jusqu'en 1956 où elle est forcée à rentrer dans les rangs, l'idéologie oulémiste n'a pas manqué d'imprégner le mouvement nationaliste y compris communiste (v. Mémoires de Chebih el-Mekki et de Ammar Ouzegane), sur la conception du système éducatif et sur la pensée universitaire postindépendances. (Fanny COLONNA, 2010, P31). Pourtant Benbadis soutenait la laïcité !

On comprend pourquoi l'enseignement de l'arabe scolaire joue le rôle d'apologue du conservatisme. Aujourd'hui encore on continue à considérer le corpus ayant servi à la formation de cette grammaire comme la seule référence (V. A. DOURARI, 2010 ; Mohammed BENRABAH, 2009 ; v. aussi Latifa AL-SULAITI et Eric ATWELL, 2003).

### ***(b) La langue arabe scolaire***

La *langue arabe* scolaire est préconisée comme la future *langue unique* du domaine formel :

**« *L'arabité en tant que langue, civilisation et culture s'exprimant à travers la langue arabe, premier instrument pour l'acquisition du savoir dans toutes les étapes de l'enseignement et de la formation.* »** (p9).

L'insertion de tamazight dans les interstices législatifs n'est qu'une concession quand il est affirmé que « *la langue arabe, au même titre que l'islam, constitue avec la langue amazighe le ferment de l'identité culturelle du peuple algérien et un élément essentiel de sa conscience nationale* » (p9). La présence de tamazight est superfétatoire étant donné la lourde présence de l'islam et de la langue arabe scolaire. Elle n'est pas qualifiée de '*composante*', ni de '*dimension fondamentale*'.

Tamazight a dû, pour être cité, être encadré par l'islam et l'arabe scolaire.

Le texte expédie vite tamazight pour recadrer sur l'arabe scolaire. « *L'enseignement de la langue arabe doit être développé pour être une langue*

***de communication dans tous les domaines de la vie et un instrument privilégié de la production intellectuelle*** ». (p10)

[...] « ***La promotion de l'enseignement de la langue arabe en tant que langue nationale et officielle et facteur de recouvrement de la personnalité algérienne*** » (p10). La langue arabe doit saturer tous les domaines et même celui de la personnalité algérienne! On se demande bien pourquoi il faut une loi de généralisation de l'arabisation, avec une composante pénale, si l'Algérien parle déjà l'arabe scolaire ! Si on ne nous explique pas quand l'Algérien a perdu son identité, on ne nous explique encore moins pourquoi tamazight avec l'arabe algérien- socle anthropologique de la personnalité algérienne – n'ont pas de rôle à jouer dans ce nécessaire recouvrement de la personnalité !

### ***(c) Tamazight***

« **L'amazighité en tant que langue, culture et patrimoine** » (p10) est le titre censé nous éclairer. Il contraste fort avec celui concernant la langue arabe : « **l'arabité en tant que langue, civilisation et culture** ». Le terme *civilisation* ne concerne que l'arabe, reléguant tamazight à une simple affaire *de patrimoine*. Il n'est pas concerné par le « *recouvrement* » de la personnalité algérienne dont il s'agissait, nécessitant un effort de reconstruction intellectuel et matériel de la part de la nation, mais seulement un effort mnémorique.

En déniaut à tamazight le qualificatif de « *civilisation* », accordé à la « langue arabe », on révèle en fait une haine de soi (V. A. DOURARI, 2003-b) constitutive des perceptions des classes dirigeantes issues du parti unique (FLN). Cette amazighité qui, selon ces thèses, remonterait à une souche yéménite, donc arabe ! (V. DOURARI A., 1993 ; 2003 (b); M. CHAFIQ, 1989 ; Malika HACHID, 2001)...

On nous dit plus loin qu'elle « ***est une composante intégrante de la personnalité nationale historique*** » et que « ***à ce titre elle doit bénéficier de toute l'attention et faire objet de promotion et d'enrichissement dans le cadre de la culture nationale*** ». Composante « intégrante » et non fondamentale. Comment enrichir un patrimoine ?

On découvre au détour d'une expression, que les Algériens ont des « *langues maternelles* » différentes et qu'ils auraient tous intérêt à renouer des liens avec tamazight. Cette opération se fera « ***notamment par l'enseignement de l'histoire ancienne de l'Algérie (et du Maghreb) de sa géographie et de sa toponymie*** »

(p10-11). Mais qu'elles sont ces langues maternelles ? L'arabe scolaire en fait-il partie ? Ou s'agit-il aussi de tamazight et de l'arabe algérien ?

« *L'Algérien, nous dit cette loi, **devra pouvoir apprendre** cette langue nationale. **L'Etat devra mettre en œuvre tous les moyens humains, matériels et organisationnels afin d'être en mesure de répondre progressivement à la demande partout où elle s'exprime sur le territoire national** » (p11).*

Beaucoup de conditionnels et de modalisations. Les langues maternelles des Algériens sont anonymes. En plus, le fait de citer la langue arabe sans spécifier de quelle variété il s'agit insinue une confusion des deux.

Quant à la langue française (V. MERDACI Abdellali, 2011 : p08-09), ce n'est qu'en page 14 qu'on en parle dans un chapitre consacré aux langues étrangères.

#### *(d) Les langues étrangères*

La question est abordée sous le titre « *de développer l'enseignement des langues étrangères afin que l'élève algérien maîtrise réellement, au terme de l'enseignement fondamental, deux langues étrangères, tout en veillant à leur complémentarité avec la langue arabe...* ». Suivra un long argumentaire sur « l'ouverture » nécessaire de l'école et son « *intégration au mouvement universel de progrès* », puis sur la « *tendance mondiale en matière d'enseignement dans un monde structuré autour de la communication est au plurilinguisme* »...

Après avoir établi une véritable forteresse discursive autour de « la personnalité algérienne », faite d'arabe scolaire et d'islam « fondamentalement » et des traces mnémoniques de tamazight, le législateur a cru enfin pouvoir ouvrir les horizons pour participer au mouvement du monde en matière « d'éducation plurilingue ». Ce discours propitiatoire est censé légitimer l'enseignement des langues étrangères. Ainsi est-il affirmé qu'une « *politique rationnelle et avisée des langues étrangères qui tienne compte des seuls intérêts de l'apprenant algérien et de la place de l'Algérie dans le concert des nations, doit être mise en œuvre pour pouvoir accéder à la science, à la technologie et à la culture universelle* » (p15).

Puis une assertion significative : « *le monolinguisme ne peut contribuer au développement du pays* », car affirme-t-il, « *il ne permet ni l'ouverture sur le monde, ni l'accès aux savoirs et aux connaissances scientifiques élaborées ailleurs...* »

On voit bien le syncrétisme auquel le législateur est contraint. Concilier le repli sur un soi mythique (l'obligation de la généralisation du monolinguisme), et l'ouverture sur l'autre et sur les sciences (le plurilinguisme) : dans **l'article 33** il est stipulé que « *l'enseignement est dispensé en langue arabe à tous les niveaux d'éducation, aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés...* ».

Dans l'article 34, il est affirmé que « *l'enseignement de la langue tamazight est introduit dans le système éducatif pour répondre à la demande exprimée sur le territoire national. Les modalités de cet article seront fixées par voie réglementaire* » (p43)

Quant à l'article 35, il stipule que « *l'enseignement des langues étrangères est assuré dans des conditions fixées par voie réglementaire* ».

La loi n'a pas jugé utile d'explicitier, comme c'est le cas pour la langue scolaire, les modalités d'enseignement de tamazight et des langues étrangères. Autre moyen par lequel est aggravé le déséquilibre linguistique en dépit des déclarations d'intention sur le plurilinguisme et sur la demande d'enseignement de tamazight sur le territoire national.

#### *(e) Les institutions de prise en charge des langues*

La politique linguistique se lit aussi à travers le dispositif institutionnel mis à disposition des langues.

Le français et l'arabe scolaire sont pris en charge notamment à travers un grand nombre d'institutions universitaires (départements universitaires spécialisés) à travers le territoire national. L'essentiel de la presse écrite se fait dans ces deux langues, ce qui donne à leur présence un caractère imposant dans la sphère médiatique (« médiasphère » comme logosphère visible et audible) et dans la société. L'arabe scolaire jouit en plus d'une académie (AALA) et d'un conseil supérieur (CSLA) sous tutelle de la Présidence de la République. Quant à tamazight : Le Haut Commissariat à l'Amazighité, institution symbolique et politique sous tutelle de la Présidence de la République, n'a plus de haut commissaire depuis plusieurs années ; le CNPLET est mis sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale, institutionnellement non concerné par la recherche scientifique, et ne peut effectivement pas recruter de chercheurs.

#### *(1) Les langues nationales :*

Les **langues nationales, arabe scolaire et tamazight**, ne sont pas servies **équitablement** : La langue arabe scolaire, mieux dotée que sa sœur jumelle, est une langue d'enseignement obligatoire. Outre les académies et institutions culturelles et religieuses algériennes et internationales, elle dispose, en Algérie de plusieurs **départements universitaires** et de **centres de recherche pluridisciplinaires**...Elle dispose aussi du puissant et omniprésent réseau de mosquées et d'un puissant lobby comme l'association de défense de la langue arabe.

**Tamazight**, sa sœur nationale, **ne possède ni académie, ni conseil supérieur** (dont les décrets de création ont été déprogrammés du conseil des ministres en 2008), **ni des centres de recherche relevant du MESRS**. Elle n'est servie que par un haut commissariat (**HCA**) sans haut commissaire, un centre de recherche relevant de l'éducation nationale (**CNPLET**) où la **recherche est statutairement impossible** (EPA), et de **trois instituts universitaires** de tamazight à Tizi-Ouzou, Bouira et Bejaia ! Pourtant **c'est Tamazight qui a le plus besoin du soutien de l'Etat** par des institutions scientifiques compétentes, statutairement et financièrement outillées à cet effet !!

L'élévation de tamazight, sous pression, au rang **de langue nationale** en 2002, n'a eu aucun effet sur les modes de sa prise en charge institutionnelle. **La régression de l'enseignement de tamazight** (V. DOURARI A., 2011-b ; et entre autres le dossier de *La dépêche de Kabylie*, quotidien national du 26/09/2011) est un autre problème induit de la politique **d'enseignement non méthodologique** de cette langue ! Les attermolements quant à la création de centres d'aménagement de tamazight dénotent de la facticité de cette opération. Pour comparaison, Le Maroc a installé l'IRCAM (Institut Royal de la Culture Amazighe en 2003) comprenant sept centres universitaires spécialisés ! Ces centres, regroupent des chercheurs de haut niveau, et sont dirigés par des professeurs universitaires de haut rang. Aujourd'hui, tamazight est en passe de devenir la deuxième langue officielle du Royaume. La Libye et la Tunisie sont en passe de reconnaître leur amazighité.

## *(2) Les langues étrangères*

Les **langues étrangères** sont **d'une nécessité impérieuse pour le développement économique et scientifique** du pays. Car le **Monde dit arabe ne produit plus ni sa pensée, ni sa science, ni encore moins son pain**. Il a quitté le monde du savoir depuis le 16<sup>ème</sup> siècle, a tenté une reprise au 19<sup>ème</sup>.

Siècle (la Nahdha), puis est vite retombé dans la léthargie (V. M. ARKOUN, 2007).

Le renforcement de l'apprentissage/enseignement des **langues étrangères** les plus proches de l'espace géostratégique algérien et les plus développées dans le monde (le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand...) permet d'être à jour en matière de documentation scientifique sans passer par le filtre déformant et retardant de la traduction, elle-même quasi inexistante dans le monde dit arabe.

Le **renforcement de la maîtrise de la langue arabe scolaire** (institutionnelle) permet de faciliter la communication entre les scientifiques arabisants et francisants. **La mise en rapport de cette langue avec des contenus pédagogiques rationnels de son histoire et de celle du monde développé contemporain** ainsi que **la modernisation des méthodes de son enseignement**, lui permet d'être plus attractive (V. DOURARI A., 2007).

L'idée est d'**établir une corrélation entre la politique linguistique et la politique éducative et culturelle** de l'Etat.

### *III) Perspectives : Pour une politique linguistique rationnelle, plurilingue, et citoyenne*

La politique linguistique, culturelle et éducative actuelles, inspirée de l'idéologie arabo-islamique du PPA-MTLD et de l'Association des Oulémas, continue d'affaiblir la loyauté à l'égard de la communauté nationale et politique.

Une **politique linguistique** en cohérence avec une **politique éducative** permet d'avoir une vision globale de la situation linguistique du pays, des objectifs visés ainsi que l'intégration de la demande linguistique et culturelle dans un système éducatif qui devra être lui-même tendu vers la construction d'un esprit rationnel et scientifique couplé à une éthique citoyenne moderne.

Cette politique linguistique **pluraliste**, en harmonie avec le **pluralisme politique**, articulera les langues du domaine formel (le français et l'arabe scolaire) avec celles du domaine personnel compte tenu de leurs fonctions sociales différenciées et évolutives. Ces langues doivent pouvoir être étudiées et développées. **Elles doivent pouvoir être introduites progressivement dans certaines sphères du domaine formel.** Les **institutions universitaires et scientifiques doivent inscrire et publier des recherches** sur et dans ces

langues (thèses de science du langage, de sociolinguistique, et de linguistique...)(V. A. DOURARI, 2010 -b).

*(1) Pour le domaine formel*, où le français et l'arabe scolaire dominant et ne pourront être détrônés dans un proche avenir, l'Etat doit aménager une plus grande place pour l'espagnol, présent à l'ouest du pays, et qui prend une envergure internationale. Penser à une meilleure prise en charge de l'enseignement de l'anglais et des autres langues méditerranéennes. La modernisation de l'enseignement de l'arabe scolaire (V. A. DOURARI, 2007) doit aussi figurer parmi les priorités de l'Etat.

*(2) Le domaine personnel et intime*, où il s'agit de répondre rationnellement à la demande sociale d'émancipation des langues algériennes, notamment des variétés de tamazight, et de l'arabe algérien qui représentent l'originalité algérienne et maghrébine. Le déni identitaire observé depuis l'indépendance, par l'imposition volontariste de la politique d'arabisation dont l'un des objectifs avérés est de gommer tamazight et d'obstruer toute fenêtre sur la modernité, a incrusté dans les esprits une attitude de **réactance** à tout ce qui est officiel.

Le rétrécissement de la sphère tamazightophone sous l'effet de la progression rapide de la sphère de l'arabe algérien, ajoutée à la peur d'une glottophagie imminente pousse les élites kabylophones à réduire les traits de ressemblance de tamazight avec l'arabe (la graphie entre autres) par l'expurgation du lexique emprunté à la langue arabe tout en augmentant les signes de différenciation linguistique.

Ce processus glottophage, on le constate au Maroc aussi d'après Mostefa et Peter BEHNSTHEDT, (Benabou, 2003):

*«Il est vrai que la communication entre berbérophones du Sûs et ceux de Jerada passe avec quelques difficultés. La population arabophone aussi est venue d'un peu partout. Tout ce métissage favorise l'usage de l'arabe. De ce fait certains Sûsi se sont **complètement arabisés** ». (p110).*

### ***Pour ne pas conclure***

Tamazight est une langue polynomique. Au niveau macrosociologique, il s'agit de s'interroger sur les modalités de son intégration dans un Etat unitaire. Il s'agit aussi de se demander comment l'intégrer dans le domaine formel sachant que celui-ci est occupé par l'arabe scolaire et le français dans un contexte de

globalisation économique et linguistique, d'un côté, et de s'interroger sur les nouvelles fonctionnalités de cette langue une fois standardisée.

La reconnaissance de l'amazighité du Maghreb, de l'algérianité et de la maghrébinité culturelle et linguistique du pays, permet de recomposer le puzzle identitaire millénaire, d'un côté, et le paysage géopolitique et géoculturel des Algériens et des Maghrébins, d'un autre côté.

La mise en œuvre d'une politique linguistique et culturelle d'intégration du pluralisme algérien de fait (Cf. A. DOURARI, 1997) ouvert sur la modernité et la citoyenneté est une urgence.

### *Notes et références bibliographiques*

Al-SULATI Latifa et ATWELL Eric, 2003: « The Design of a Corpus of Contemporary Arabic », University of Leeds School of Computing Research Report Series.

ARKOUN M., 1984 : *Pour une critique de la raison islamique*, Maisonneuve et Larose, Paris

ARKOUN M., 2007 : *Humanisme et Islam, combats et propositions*, Barzakh, Alger

BENABOU Mostefa et BEHNSTHEDT Peter, 2003 : "Etat actuel de la frontière linguistique entre l'arabe et le berbère", in *Insâniyat*, N°21, Juillet- Septembre, Oran, Algérie

BENRABAH Mohammed, 1999 : *Langue et pouvoir en Algérie : histoire d'un traumatisme linguistique*, Ed. Séguier

CAMPS Gabriel, 1996 : *Les Berbères*, Edisud, France

CHACHOU Ibtissem, (s/d A. DOURARI), 2001: *Les parlers urbains de Mostaganem, essai d'analyse sociolinguistique*, magister Université de Mostaganem; 2009 : « Remarque sur les parlers urbains de Mostaganem », in *Synergies Algérie*, Revue de l'école doctorale algéro-française, N°4.

CHAFIQ M., 1989 : *Aperçu sur 33 siècles d'histoire des Amazighs*, Dâr al-Kalâm, Rabat, Maroc

DOURARI A., 1993 : *Dialogue entre le Maghreb et le Machreq, le discours idéologique arabe contemporain*, thèse de doctorat de l'Université de la Sorbonne, Paris

DOURARI A., 1996/1997 : *Plurilinguisme et identités au Maghreb ; Linguistique et anthropologie, Rouen-Tizi-Ouzou, in Publications de l'Université de Rouen et Cahiers de linguistique sociales*, Rouen, Numéros coordonnés par Foued LAROUSSE

DOURARI A., 1997 : « Pluralisme linguistique et unité nationale: perspectives pour l'officialisation des variétés berbères », in *Pluralisme et identité au Maghreb*, PUR N° 233, France

DOURARI A., 2001 : « Les élites face au plurilinguisme et à l'équation identitaire en Algérie : entre histoire, vécu et représentation idéologique de soi », colloque CNRPAH du 21-22/04/01

DOURARI A. (s/d), 2002 : *Cultures populaires et culture nationale*, L'HARMATTAN, Collection CEFRESS, Paris

DOURARI A., 2003 (a): « Pluralisme et unité linguistique et culturelle en Algérie : une question au concept d'interculturalité in *colloque international sur les points communs des cultures*, Vienne ; et Bulletin ACALAN spécial N°004, Nov 2009

DOURARI A., 2003 (b): *Les malaises de la société algérienne, crise de langue et crise d'identité*, Casbah Editions, Alger

DOURARI A., 2007 : *Introduction à la grammaire générative à travers 'structures syntaxiques' de N. Chomsky*, (en arabe scolaire), ENAG, Alger

DOURARI A., 2009 : « Politiques linguistiques dans une entité géoculturelle complexe : l'Afrique du Nord », bulletin N°3, ACALAN, *colloque international sur les politiques nationales : le rôle des langues transfrontalières et la place des langues de moindre diffusion en Afrique du Nord*, Zéralda, Algérie, 14 au 16/10/2008

DOURARI A., 2010, 2011 : « continuer à imposer l'arabe scolaire est une absurdité », Interview pour le quotidien national *EL-Watan*, in site du cnplet <cnplet.net> ; « La politique linguistique a inculqué la haine de soi » in quotidien national *El-Watan* du 29/09/2011

DOURARI A., 2011 : *L'aménagement de tamazight*, ENAG Editions, Alger

DOURARI A., 2011-b : « L'enseignement de tamazight en Algérie : contexte sociopolitique et problématique d'aménagement linguistique », in *International Journal of Languages and Linguistics*, Maroc, 2012

EL-IMAM Abdou, 2003 : *Le Maghribi alias ad\_dârija, la langue consensuelle des maghrébins*, Dâr al-Gharb, Algérie

EL-MEDLAOUI Mohammed, 2001: "Esquisse d'un historique des rapports sociolinguistiques au Maghreb: le cas du Maroc" in Colloque international *Languages in North Africa : Multiple Practices, Multiple Identities and Multiple Ideologies*, AIMS et Austin University, USA, Tanger, Maroc 23-26/05/2001

EL-MESTARI Djilali, 2010 : « Le discours religieux dans l'école algérienne : quelques remarques critiques sur les manuels d'éducation islamique du secondaire », in *Insâniyyât*, N°47/48, Crasc Oran, janv-juin,

GRANDGUILLAUME G., 2006 : « Plurilinguisme et enseignement en Algérie : entre langues écrites (arabe, français) et langues parlées (arabes et berbères) », in *colloque sur le bilinguisme à Mayotte* du 20-24/03/2006 à Mayotte

HACHID Malika, 2001 : *Les premiers Berbères entre Méditerranée, Tassili et Nil*, Ed. Inayas-Edisud

LACHERAF M., 1998 : *Des noms et des lieux, Mémoire d'une Algérie oubliée*, Casbah Editions, Alger

MAOUGAL M. L, 2000 : *Langages et Langues entre tradition et modernité*, Marinoor, Alger

MARCAIS W., 1956 : « Comment l'Afrique du Nord a été arabisée ? », in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, Tome iv, 12938 et tome xiv

MORSLY D., 1996 : « Alger plurilingue », in *Plurilinguismes*, N°12

MORSLY Dalila, MAOUGAL M.-L., TALEB AL-IBRAHIMI Khaoula et CHERRAD Yasmina, 2002 : in *Insâniyyât*, N°17-18, Mai- Décembre 2002, Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle/ Oran/Algérie.

SALHI R., 2001 : « Is Mother Tongue Education a Legitimate or Subversive Claim ? », in Colloque international *Languages in North Africa : Multiple Practices, Multiple Identities and Multiple Ideologies*, organisé par AIMS (American Institute for Maghreb Studies) et Austin University, USA, Tanger, Maroc 23-26/05/2001.

TALEB AL-IBRAHIMI K., 1995 : *Les Algériens et leur(s) langue(s), Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Ed. El-Hikma, Alger

TOUALBI N., 2000 : *L'identité au Maghreb, l'Errance*, Casbah Ed.